

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1919

### Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des recettes et des dépenses du Congo Belge pour l'exercice 1919.

(Voir les n<sup>os</sup> 34, 314, 368, les Ann. parl. de la Chambre des Représentants  
des 1<sup>er</sup>, 7 octobre 1919 et le n<sup>o</sup> 200 du Sénat.)

MESSIEURS,

La situation financière de la Colonie dépasse les meilleures espérances et nous permet d'augurer le plus bel avenir pour l'œuvre africaine.

Le budget de 1914 soldait par un déficit de 21 1/2 millions. Il inspirait de vives et légitimes inquiétudes. Aujourd'hui, nous pouvons calmer nos appréhensions; une guerre longue, mais glorieuse, a sévi au Congo comme dans la Métropole. De part et d'autre, nos officiers et nos soldats, soutenus au Congo par de vaillantes troupes indigènes, ont fait l'admiration de l'univers.

Malgré les conséquences ruineuses que toute guerre entraîne fatalement pour les finances publiques, on n'évalue le déficit pour l'exercice 1919 qu'à trois millions deux cent dix mille cinq cent trente-six francs (3,210,536) :

*Dépenses* : fr. 52,048,886 (cinquante-deux millions quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-six).

*Recettes* : 48,838,350 (quarante-huit millions huit cent trente-huit mille trois cent cinquante).

*Déficit* : 3,210,536 francs.

Cependant, il importe de faire observer que, pour obtenir cette situation qui se rapproche sensiblement de l'équilibre budgétaire, aucune dépense juste et légitime n'a été supprimée; elle résulte exclusivement de l'expansion matérielle de la Colonie.

Les services administratifs, la force publique, la justice, les services industriels, l'instruction publique, la dette, le service médical et hygiénique, les mines, en un mot la plupart des services d'intérêt général, ont vu majorer leurs allocations dans des proportions importantes.

La politique de décentralisation instaurée avant la guerre a été énergiquement poursuivie : c'est dans ce but qu'on a donné une nouvelle forme à la rédaction du budget. Les recettes sont placées en regard des dépenses. Un premier essai est tenté dans ce sens pour plusieurs services dans le budget actuel. Il se développera progressivement. A chaque département, à chaque rouage de l'administration seront ainsi réservés des crédits distincts.

La mesure où chacun participe aux charges et aux revenus de la Colonie se trouve ainsi mise en lumière, et chaque service sentira sa responsabilité et sera conscient de son devoir de ménager la dépense et d'accroître la recette.

Ce sera la décentralisation locale complétant la décentralisation métropolitaine.

La Commission attire principalement l'attention du Gouvernement sur la nécessité de développer sans cesse l'instruction publique et en particulier l'enseignement professionnel qui donnera aux indigènes le goût du travail et l'amour du métier. Aux esclaves de jadis, nous devons substituer des artisans libres. Une école industrielle dans le Congo aurait sa raison d'être. Ainsi que l'honorable Ministre l'a plusieurs fois proclamé, les missionnaires et les religieuses nous prêtent puissamment leur concours pour relever le moral des noirs. Il importe donc que l'État encourage leurs efforts et les seconde dans leur tâche.

Le service médical et hygiénique doit recevoir une plus grande expansion afin de vaincre la maladie du sommeil, qui est l'ennemi le plus redoutable de notre colonie. Sur ce terrain encore, les missionnaires ont rendu des services reconnus par tout le monde et possèdent un droit spécial à notre bienveillance.

Le budget a été voté par la Chambre à l'unanimité des 109 membres présents. Votre Commission vous propose de l'adopter également.

*Le Rapporteur,*  
EUG. KEESSEN.

*Le Président,*  
STRUYE.